

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe de la CFDT

Afin de réduire, voire d'éradiquer la consommation de cannabis, la France s'est dotée depuis 50 ans de la législation la plus répressive d'Europe. Dans le même temps, c'est, au sein de l'Union européenne, le pays qui affiche le plus fort taux de consommation, y compris chez les jeunes.

Face à ce constat d'échec, l'avis propose de sortir du statu quo intenable et de repenser totalement l'approche de la question du cannabis. Il préconise ainsi l'organisation d'un débat public, préalable indispensable à toute évolution législative, sur un sujet dont les différents enjeux sont souvent mal connus et qui donne lieu à nombre de débats caricaturaux.

Sans attendre les conclusions d'un tel débat que la CFDT juge indispensable, l'avis propose des mesures d'urgence afin de protéger les consommateurs et particulièrement les mineurs et les jeunes adultes, les plus exposés au risque sanitaire. Pour la CFDT, il est effectivement urgent de développer une politique publique de prévention, permettant de dissuader les adolescents de consommer, ou à défaut de retarder au maximum l'âge de la première expérimentation. L'objectif de protection des mineurs passe également par un renforcement de la répression du trafic les visant, et par l'accompagnement des parents et éducateurs confrontés à la consommation problématique des adolescents.

L'avis invite également à dépénaliser la consommation, dans une phase transitoire visant la mise en place d'un modèle de légalisation encadrée qui suppose d'autoriser l'usage, de réglementer strictement la production et la distribution des produits, de financer des actions de prévention et de réduction des risques en répondant aux exigences de santé et de sécurité publique.

Le marché illégal expose, en effet, les usagers à des produits dont la composition n'est pas contrôlée. Il génère en outre dans certains de nos quartiers insécurité et économie parallèle. La mise en place d'une offre légale de cannabis devrait permettre d'assécher les trafics et de mieux protéger les personnes. Les moyens policiers et judiciaires pourraient ainsi être concentrés sur la lutte contre les trafiquants.

La légalisation encadrée permettrait, en outre, d'affecter la fiscalité afférente au cannabis à la prévention et au soin.

Pour la CFDT, ces recettes fiscales doivent également permettre de favoriser le développement économique des quartiers, actuellement gangrenés par le trafic de cannabis.

Favorable à engager un large débat public pour sortir d'une situation qui n'est plus tenable, ni du point de vue de la régulation de la consommation, ni du point de vue des conditions de travail des personnels concernés, ni du point de vue des conditions de vie des populations victimes du trafic illégal, la CFDT

soutient ces préconisations – qui, pour partie, font écho à la proposition de loi déposée fin 2021 par un groupe transpartisan de députés. C’est pourquoi elle a voté l’avis.